

Compte-rendu du Conseil Municipal
du 4 octobre 2021 – 20 heures, salle du Conseil Municipal

Présents : Mesdames Virginie DELAHAYE, Nathalie GASC, Camille NORMAND, Alison PETIT, Séverine QUENNESSEN, Corinne ERRE, Messieurs Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Nicolas DUCHEMIN, Jean LEFEVRE, Jean-Pierre REVEL, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés :

Madame Nadia SOLLOGOUB (1^{ère} question)

Pouvoirs :

Pouvoir de Monsieur Thierry ARLETTAZ à Madame Virginie DELAHAYE

Pouvoir de Monsieur Emmanuel BEAUVOIS à Monsieur Michel SAUTEREAU

Secrétaire de séance : Madame Alison PETIT

En préambule, Monsieur le Maire précise que les dispositions relatives à la tenue des Conseils Municipaux qui étaient en vigueur depuis le début de la crise sanitaire, ne sont plus applicables. Aussi, le Conseil Municipal se tient à nouveau en mairie, les règles de quorum et le nombre de pouvoirs pour chaque élu redeviennent celles de droit commun. En revanche, le port du masque et le nettoyage des mains restent obligatoires.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis la dernière séance.

Par ailleurs, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de personnes ayant fait du canoë sur la Loire, et qui se plaignent de l'état de la Loire à Neuvy. A ce sujet, une réunion de la municipalité avec les services de la Centrale est organisée ce 5 octobre pour échanger sur le programme de nettoyage de la Loire au niveau du quai de Loire.

Questions à l'ordre du jour :

1- AVIS SUR LA DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DU PETR VAL DE LOIRE

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Val de Loire Nivernais a demandé son adhésion au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre (CDG 58).

Pour rappel, les Centres de Gestion sont des établissements publics locaux à caractère administratif, gérés par les employeurs territoriaux (maires, présidents d'établissements publics...) qui ont pour vocation de participer à la gestion des personnels territoriaux et au développement des ressources humaines des collectivités affiliées. Si l'adhésion de certaines collectivités ou établissements publics est obligatoire, l'adhésion d'un établissement public tel que le PETR, ne peut être que volontaire. Le PETR a exprimé le souhait de rejoindre le CDG 58.

Conformément aux dispositions en vigueur, les collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion ont deux mois à partir de la réception de la demande d'avis formulée par le Président du Centre pour faire valoir leur droit à opposition.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'adhésion au CDG 58 du PETR Val de Loire Nivernais.

Aucune autre question n'est formulée.

Monsieur le Maire tient à remercier tous les participants aux manifestations qui se sont tenues en septembre sur la commune.

Ainsi il remercie les nombreuses personnes présentes à l'opération Loire Propre, le 11 septembre.

Il remercie les habitants qui ont participé le même jour aux ateliers organisés par la société en charge de l'étude de revitalisation centre-bourg. Il remercie également les élus présents pour encadrer les activités et le goûter des enfants.

Par ailleurs le marché du terroir, organisé 17 septembre en semi-nocturne, a été une grande réussite. Monsieur le Maire remercie les commerçants venus nombreux et précise que l'opération sera renouvelée au printemps 2022.

Il remercie également l'association Familles Rurales qui a organisé durant le week-end, à l'occasion des Journées du Patrimoine, une magnifique exposition, très documentée, sur l'histoire des commerces de la RN7 à Neuvy ainsi que sur le 150^{ème} anniversaire de la guerre franco-prussienne.

Enfin, il remercie les personnes présentes lors de la cérémonie de ce 150^{ème} anniversaire, au cimetière le dimanche 19 septembre.

Au mois d'octobre, un goûter sera proposé aux habitants de plus de 70 ans, le jeudi 14 octobre à 15h à la salle des fêtes, dans le cadre de la Semaine Bleue.

Le 31 octobre, la municipalité proposera des activités aux enfants pour Halloween.

Monsieur le Maire procède à quelques rappels.

Ainsi, le port du masque n'est plus obligatoire pour les enfants des écoles élémentaires, dans les lieux confinés ainsi qu'à l'extérieur.

A partir du 1^{er} novembre prochain, les véhicules devront être équipés de pneus hiver dans certains départements. La Nièvre n'est pas concernée.

Madame SOLLOGOUB intègre la salle.

Madame SOLLOGOUB donne lecture d'un extrait de journal au sujet des dispositifs d'alerte de la population en cas de danger. Un système est actuellement développé pour qu'une alerte puisse être transmise depuis un point à l'ensemble des téléphones portables présents dans une zone, sans qu'il soit nécessaire de recueillir les coordonnées des personnes concernées, travail de recensement fastidieux pour les communes, notamment en cas de mobilité des administrés.

Monsieur LEFEVRE prend la parole. Il souhaite remercier tout particulièrement Monsieur et Madame SERRE pour leur implication, dans nombre de manifestations et d'activités de la commune. Leur investissement, souvent dans l'ombre, est une grande richesse pour la commune.

Concernant les travaux, Monsieur le Maire indique que ceux de la route départementale aux Pelus seront terminés à la fin du mois d'octobre.

Les travaux d'aménagement de l'accès à l'église ont débuté ce jour.

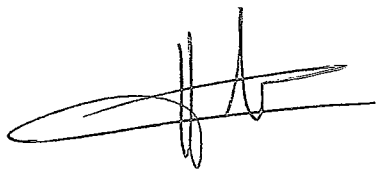
La parole est donnée au public.

Un habitant regrette que la remarque qu'il a apposée sur le cahier de doléances cet été, n'ait pas été lue lors du précédent Conseil. Il s'agit d'une erreur technique. Aussi, cet administré sollicite des informations sur le retrait des panneaux de limitation de la vitesse à 30km/h, rue du Port au Bois. Il souhaite également savoir si l'antenne relais située au Bois de Reaux est opérationnelle. Monsieur le Maire indique qu'elle fonctionne. La réception dépend de l'opérateur de téléphonie mobile choisi.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h23.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le lundi 8 novembre 2021.

Le secrétaire de séance,
Alison PETIT



Le Maire,
Patrick BONDEUX

